

Le devenir des pesticides rapportés en déchèterie

Visite chez TREDI, centre spécialisé dans le traitement des déchets dangereux

Les pesticides et désherbants sont actuellement montrés du doigt comme de potentiels facteurs d'apparition de cancers ou d'autres maladies.

Les pesticides « gamme jardin » non utilisés ou interdits sont à retourner en déchèterie pour subir un traitement spécial ! Ces déchets sont considérés comme des **déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages**. Une fois collectés dans des caisses adaptées et étiquetées, ces bidons partent dans un camion spécifique jusqu'à un centre de traitement comme celui de Trédi à Hombourg.



Dès leur arrivée, les pesticides sont triés plus finement par une équipe de chimistes. Les acides sont séparés des autres classes de produits et reconditionnés en fûts de 200 litres. Ensuite, en fonction

de leurs caractéristiques, les produits partent en traitement physico-chimique ou en incinération dans un autre centre français. La plupart des produits phytosanitaires sont incinérés.

S'ils contiennent du chlore ou du soufre, un traitement complémentaire de post combustion est réalisé, afin d'éviter des rejets dans l'atmosphère. Contrairement à de nombreux autres déchets (fer, tissus, plastiques, etc.) apportés en déchèterie, les pesticides ne sont pas valorisables. Leur coût de destruction par les Collectivités est élevé. Une réflexion sur leurs alternatives est donc à engager !



Comment jardiner sans produits phytosanitaires ? Vous trouverez de nombreux conseils sur nos sites internet :

mission-eau-alsace.org / onglet « jardiniers et arboriculteurs ».

smictomdesaverne.fr / onglet Prévention compostage / Petit manuel des ressources au jardin.

Clotilde Arnaud Laurent Mergnac
Smictom Saverne Mission Eau

